

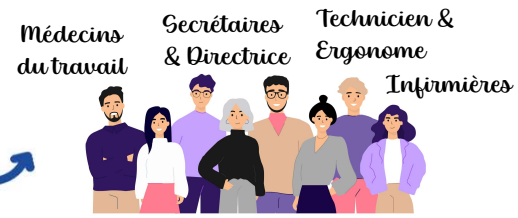
Le Service Prévention & Santé Travail de Orthez

Bilan 2025

L'article D 4622-14 impose l'adhésion à un SPSTI pour les entreprises ayant au moins 1 salarié

L'arrêté du 26/09/2024 fixe un tunnel de cotisation pour l'offre socle mise en œuvre par le service

Le décret n° 2022-653 définit l'offre socle selon 3 axes



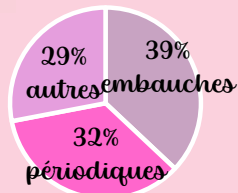
956 Entreprises & indépendants suivies

8363 Salariés

L'offre socle

Assurer le suivi individuel de l'état de santé

3 651 visites réalisées



443 absences non excusées
= 1/2 temps plein médical

Prévenir la désinsertion professionnelle

1 équipe pluridisciplinaire



84 salariés accompagnés

2 partenariats : Cap emploi Béarn & Service Social Carsat

Prévenir les risques professionnels

35 personnes sensibilisées :

- . Missions du SPSTI
- . Document Unique,
- . Risques Psycho Sociaux,
- . Troubles Musculo Squelettiques



85 Fiches Entreprises

273 Appuis techniques & conseils

19 Participations aux :

- . Commissions de Santé Sécurité et des Conditions de Travail
- . Comités Social et Economique

